

DIAGNOSTIC FLASH SUR LE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DANS LES QPV DE MOULE (CANGT)
Et notamment des TPE et des entreprises de
L'ESS.

SOMMAIRE

Introduction.....	2
I. CONTEXTE GENERAL.....	3
a) La Géographie.....	3
b) Organisation du tissu économique.....	5
c) Eclairage démographique complémentaire.....	6
d) Le secteur de l'ESS sur le territoire guadeloupéen.....	7
e) Synthèses sur le cadre général.....	10
II. COMPREHENSION DES ENJEUX DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA CANBT SUR LE PLAN DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	11
a) Outils existants et Acteurs en présence.....	17
1) Les infrastructures matérielles.....	17
2) Les organisations et les acteurs présents.....	18
II. Nos préconisations.....	21
1. Les préconisations fondamentales et transversales.....	21
a) Une Vision du développement des quartiers.....	21
b) Un observatoire économique.....	25
c) Un patrimoine foncier communal.....	25
d) Une équipe projet.....	25
2. Les préconisations opérationnelles.....	26
a) 1 ^{er} projet type : Aménager et embellir les quartiers prioritaires en utilisant les chantiers d'insertion et les chantiers écoles pour :.....	26
b) 2 ^e projet type : Favoriser l'émergence de modèle d'organisation économique issues de l'Economie Sociale et solidaire tels que les coopératives d'emploi et d'activité.....	29
c) 3 ^{ème} projet-type : Créer une pépinière d'entreprise.....	29
d) 4 ^{ème} Projet-type : Mettre en place un FABLAB.....	30
e) 5 ^{ème} projet –type : Mettre en place des ZAP Wifi.....	30
f) 6 ^{ème} Projet-type : Mettre en place un dispositif de détection et d'accompagnement des porteurs de projet.....	30

Introduction.

La caisse des Dépôts et Consignations a mandaté le Cabinet WPconseils afin de réaliser un diagnostic flash, sur le développement économique notamment des TPE et de l'ESS, dans les quartiers prioritaires situés sur le territoire de la communauté d'agglomération du Nord Grande Terre.

Il s'agit, à ce titre, des quartiers du Bourg et de champs Grille 2 de la commune du Moule.

L'objet de cette étude a pour finalités :

- D'identifier les **dispositifs, les potentiels et les dynamiques** existants en matière de développement économique pour ces zones prioritaires relevant de la politique de la ville (droit commun et dispositifs spécifiques).
- D'identifier et d'intégrer l'accroissement d'activité des TPE et de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) dans ces quartiers comme un outil de développement des quartiers prioritaires en lien avec les stratégies globales de développement économique des territoires communal, intercommunal et régional.

A partir de ce bilan, il sera proposé des pistes d'actions permettant de développer le volet économique du futur contrat de ville.

I. CONTEXTE GENERAL

La réalisation d'un diagnostic flash sur le développement économique dans les quartiers prioritaires nécessite en premier lieu de tenir compte des réalités du territoire régional qui les englobe.

a) La Géographie

Situé au milieu de l'arc Antillais, à 6.700 km de la France métropolitaine et de l'Europe, la Guadeloupe se présente sous la forme d'un archipel de 1.628 km² dont six îles sont habitées. La Basse Terre et la Grande Terre d'une superficie respective de 847,82 km² et de 586,68 km² sont séparés par un étroit bras de mer et constitue la Guadeloupe dite « continentale ».

La première des îles de la Guadeloupe continentale se caractérise par une orientation Nord-Sud, une structure géologique volcanique et un climat tropical humide. La seconde, orienté Es-Ouest présente une structure géologique madréporique et sédimentaire et bénéficie d'un climat tropical plus sec.

L'ensemble de ces éléments font donc de la Guadeloupe un territoire au climat subtropical¹ isolé, séparé et éloigné de sa métropole.

Cette réalité géographique contribue à expliquer en partie la nature du tissu économique de cette région. La Guadeloupe jouit d'atouts singuliers pour le développement de la filière tourisme grâce à son climat. Du fait de son éloignement de sa métropole et de son intégration dans la mondialisation, l'économie de ce territoire se structure sur une activité de commerce et négoce relativement puissante compte tenu des logiques d'imports et de consommation. Ces effets sont accentués par le statut de ce territoire qui en raison de son appartenance à la France et à l'Union Européenne bénéficie de services et de transferts publics qui ramenés au faible nombre d'habitants, conduisent à une représentation forte de l'économie tertiaire et une surreprésentation des services administrés.

Outre sa géographie la Guadeloupe se singularise aussi par son histoire.

Son passé colonial et esclavagiste de 1635 à 1848 en fait une terre de métisse et complexe; il en résulte une société hybride et multiculturelle se caractérisant aussi par des niveaux de vie et de formation très inégaux.

¹ Fondamentalement différent du climat tempéré de la France métropolitaine

Cela positionne la Guadeloupe de façon singulière par rapport à la métropole comme dans l'espace caribéen notamment pour les principaux critères sociaux-économiques :

- En 2013 le PIB s'établit à 8,1Md€ et le PIB par habitant de la Guadeloupe est inférieur de 37 % à celui de la France.²
- Selon la direction Générale de finances publiques, en 2012 :
 - La part de foyers non imposables atteint en Guadeloupe 69,5 % contre 47,9 % pour la France Métropolitaine.
 - 50,3 % des contribuables guadeloupéens déclarent un revenu inférieur à 10.000 € contre 23,9 % en France hors DOM.
 - 5,8 % des foyers fiscaux déclarent des revenus supérieurs à 50.000 € contre 9,9 % en France hors Dom.
- Selon des données de l'Insee³, les ménages appartenant aux 20 % les plus riches ont un revenu planché par unité de consommation 3,2 fois supérieur au revenu plafond des ménages appartenant au 20 % les plus modestes. Ce rapport est de 2,2 en France métropolitaine. De plus le revenu moyen fiscal net par foyer non imposable est inférieur de 2.600 € à celui de la métropole. En revanche le revenu moyen pour les foyers fiscaux imposé est supérieur de 2.000 € à celui de la métropole.

Par ailleurs le niveau de formation de la population guadeloupéenne demeure inférieur à celui de la France métropolitaine :

- 37,5 % des guadeloupéens de 15 ans ou plus sortis du système scolaire n'ont pas de diplômes, soit 2 fois plus qu'au niveau national.⁴ De même en ce qui concerne les diplômes de l'enseignement supérieur l'écart subsiste entre la Guadeloupe et la France métropolitaine (7 % pour le territoire régional contre 12 % pour la France métropolitaine) ; cette situation s'explique pour partie par le départ des jeunes de (18-25) ans en vue de poursuivre leurs études hors de Guadeloupe.
- Pour conclure de paragraphe sur la formation il est important de préciser que 20 % des Guadeloupéens de la tranche d'âge de 15 à 65 ans sont en situation d'illettrisme, contre 14 % en Martinique et 9 % en France métropolitaine.⁵

Sans remettre en question la réalité du phénomène de rattrapage économique et social qui caractérise le territoire guadeloupéen, notamment entre 1993 et 2008⁶, l'ensemble des données énoncées précédemment mettent en évidence une société très inégalitaire⁷.

² Rapport IEDOM 2014 : page 11 PIB par Habitant Guadeloupe : 20.072 €, PIB par Habitant France 32.190 €.

³ Rapport Guadeloupe : Diagnostic, trajectoires et enjeux. Juillet 2011 (sur la base des données quantitatives de 2007)

⁴ Insee : Chiffres clés de la Guadeloupe 2012.

⁵ Rapport Guadeloupe : Diagnostic, trajectoires et enjeux. Juillet 2011 (sur la base des données quantitatives de 2007).

⁶ (Le PIB par Habitant représentait en 1994 37 % du niveau national, il atteint en 2013 62 % du niveau national)

⁷ Rapport Guadeloupe : Diagnostic, trajectoires et enjeux. Juillet 2011 : page 16.

Cette réalité est probablement l'un *des facteurs clés d'explication de la nature du tissu économique : importance du chômage, volume important de micro-entreprises liées à la volonté de créer son propre emploi.*

Au sein de l'espace caribéen la Guadeloupe se place toutefois au 6^{ème} rang, des PIB par habitant (calculé en parité de pouvoir d'achat)⁸.

Ce classement appréciable, dans la zone caraïbe, ne doit pas toutefois nous empêcher d'appréhender la réalité de l'économie régionale.

Car, au-delà de sa capacité à produire ses propres richesses, il faut aussi y voir l'effet de son appartenance à la France et à l'Union Européenne, et des soutiens qui en découlent.

C'est probablement pour cette raison que l'économie guadeloupéenne a souvent été qualifiée d'économie « sous serre ».

Cela, afin de symboliser l'ensemble des transferts publics et des mécanismes de soutien, qui ont pour finalité de compenser les surcoûts et handicaps du marché local et développer l'archipel guadeloupéen. « La limite de ce système résulte du fait que le développement du territoire se réalise quelque peu de façon isolée et que la dynamique de développement économique et social, tout en montrant certaine limite à combler complètement l'écart de richesse entre la Guadeloupe et la Métropole, ne semble pas acquise si le cadre de soutien était remis en cause »⁹.

Dans ce contexte l'économie guadeloupéenne reste tournée vers la France et l'Union Européenne. Car, dans ce cadre, les entreprises, y compris les TPE et entreprises de l'ESS, peuvent bénéficier d'un certain nombre de dispositifs favorisant leur développement économique : défiscalisation, zones franche, FEDER, FSE...

L'existence de ces outils à destination des entreprises doit néanmoins conduire à approfondir la réflexion sur les enjeux spécifiques du développement du territoire et la refondation du modèle économique issu de la départementalisation, structurer sur la finalité du rattrapage social et qui semble montrer quelques signes d'essoufflement.

b) Organisation du tissu économique

Outre cette importance des transferts publics et des mécanismes de compensation des surcoûts et des handicaps l'économie régionale se caractérise aussi par l'importance de sa tertiarisation (y compris l'administration).

Ce secteur d'activité fournit plus des quatre cinquième des emplois comme de la valeur ajoutée avec une surreprésentation des secteurs administrés par rapport au niveau national¹⁰.

Il est de même pour le commerce et la construction, alors que les autres services, les services aux entreprises et l'industrie sont sous représentés par rapport au niveau national.

⁸ Estimation se fondant sur les données de la banque Mondiale de 2008 extrapolé à 2013.

⁹ Rapport Guadeloupe : Diagnostique, trajectoires et enjeux. Juillet 2011 : page 29

¹⁰ En 2010, en Guadeloupe, le poids des services administrés était de 37,5 % dans la richesse de l'île alors qu'il ne représente que 22.2 % du PIB de la France. Source Insee Comptes définitif. Rapport de L'IEDOM 2014 sur la Guadeloupe pages 34 et 39.

Cette difficulté est encore plus marquée depuis la crise économique mondiale de 2008 et la crise sociale de 2009 qui a secoué la Guadeloupe.

Depuis cette date la croissance de l'économie locale est au ralenti et quasiment équivalente à la croissance nationale.¹¹

Il en résulte une dégradation de l'emploi et une augmentation du taux de chômage qui a atteint en 2013 26,2 % au sens du BIT (29 % selon les méthodes de calcul de l'Insee) en hausse de 3,5 points par rapport à 2012¹², soit une valeur plus de 2 fois supérieur au taux de chômage de la France métropolitaine¹³. ***Ce qui fait de la Guadeloupe le deuxième département d'Outre-Mer le plus touché par le chômage après la Réunion et le plus touché des DFA.***

c) Eclairage démographique complémentaire

Pour conclure cette présentation des réalités du territoire Guadeloupéen, il nous faut quelques mots sur sa démographie.

Pour résumer la situation nous pourrions dire que ce territoire a connu une transition démographique exceptionnellement rapide au cours de 60 dernières années avec une tendance lourde au vieillissement et à la convergence des indicateurs de structures d'âge et familiale entre la population guadeloupéenne et celle de la France Métropolitaine.

Ainsi dans les années soixante, l'indicateur conjoncturel de fécondité était de 5,5 enfants par femmes contre 2,6 en France métropolitaine. En 2007 il était de 2,6 contre 2 en métropole.¹⁴

En 2007 le pourcentage des moins de 20 ans dans la population guadeloupéenne était de 31 % contre 24 % pour celle de la France métropolitaine. En 2013, il est 27,9 % contre 24,4 % pour la France métropolitaine.¹⁵ En 1999 l'âge moyen de la population guadeloupéenne était de 33,2 années en 2007 il était de 36,2 années, en 2013 il est de 39 ans contre 40,6 à l'échelle nationale.¹⁶

Les raisons qui expliquent cette évolution démographique sont à la fois économiques et sociologique :

- La politique de rattrapage social initiée dans le cadre de la départementalisation a considérablement amélioré le niveau de vie et d'information de la population :
 - Les aspirations des individus changent et évolue de la sécurité (finalité essentielle dans l'insécurité sociale coloniale) à l'épanouissement personnel.
 - La conception de la famille passe de la famille élargie à la famille nucléaire.

¹¹ Source Insee n°23 Septembre 2014 Comptes économiques de la Guadeloupe en 2013.

¹² Rapport IEDOM 2014 sur la Guadeloupe. Il est toutefois à noter que selon les données de INSEE dans les tableaux des chiffres clés de la Guadeloupe (données 2012) le taux de chômage est de 29 % pour les 15-64 ans (au sens du recensement) à la même période pour le même échantillon de population (15-64 ans) il est de 12,7% pour la France Métropolitaine. Ce qui nous donne avec cette autre méthode de calcul un même rapport supérieur à 2 entre le taux de chômage de la Guadeloupe et celui de la France métropolitaine.

¹³ 9,9 % en 2013

¹⁴ Rapport Guadeloupe : Diagnostic, trajectoires et enjeux. Juillet 2011 : page 22

¹⁵ Source Insee Chiffres clés.

¹⁶ Source Insee.

- L'action du planning familial fait évoluer la perception de la contraception et la situation des femmes vis-à-vis de la sexualité et de la maternité.

Tous ces éléments concourent à faire baisser le taux de natalité et cela malgré les effets pervers qu'auraient eu, selon certains, les allocations familiales pour encourager la procréation.

- La politique sanitaire mise en place dans le cadre de cette même départementalisation a permis une nette augmentation de l'espérance de vie et une baisse sensible de la mortalité infantile sur ces 40 dernières années.
- L'incapacité du modèle d'économie sous serre à faire disparaître l'écart de richesse et d'emploi entre l'économie Guadeloupéenne et l'économie de la France Métropolitaine favorise l'exode de la population jeune en quête de perspectives de développement et d'épanouissement supérieure à ce que peut offrir le territoire et la société locale. C'est probablement ce qui explique le solde migratoire négatif qui caractérise la Guadeloupe depuis les 20 dernières années et le trou de la pyramide des âges de la population locale entre 20 et 40 ans.

Enfin, reste à préciser une particularité de la population et de la démographie guadeloupéenne : La monoparentalité.

Le pourcentage de famille monoparentale en Guadeloupe¹⁷ est 2,8 fois supérieur à celui de la France Métropolitaine¹⁸. Neuf fois sur 10, le chef de famille de cette structure familiale est une femme. Il est aussi à noter qu'en 2007 un quart de ces familles monoparentales vivaient sous le seuil de bas revenus.¹⁹

d) Le secteur de l'ESS sur le territoire guadeloupéen.

Compte tenu des objectifs de notre rapport et de l'angle d'analyse qui est le nôtre afin de favoriser l'installation et la création de TPE et des entreprises de l'ESS dans les quartiers prioritaires afin d'en permettre le développement, il nous semble pertinent de faire une rapide présentation du secteur de l'économie Sociale et Solidaire sur le territoire guadeloupéen.

Lors du séminaire de novembre 2013 dédié à l'ESS, la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi présentait un état des lieux de l'ESS en Guadeloupe, réalisé avec l'appui de la chambre nationale des CRESS.

L'ESS représente en Guadeloupe :

¹⁷ D'une valeur de 38.7 %. Source Insee Chiffres clés Guadeloupe données 2012.

¹⁸ D'une valeur de 14.3 %. INSEE chiffres clés Guadeloupe et France métropolitaine données 2012.

¹⁹ Rapport Guadeloupe : Diagnostic, trajectoires et enjeux. Juillet 2011 : page 16.

	ESS	Part dans le Total
Etablissements employeurs	1125	8,8%
Effectifs au 31/12	11396	10,3%
Effectifs équivalent temps plein	8982	9,1%
Rémunérations brutes versées	239 683 079	7,2%

Source : Observatoire National de l'ESS, d'après INSEE CLAP DADS 2011

Il y aurait 1125 établissements employeurs de l'ESS en Guadeloupe, ce qui représente 8,8% de l'ensemble des établissements du département. Les emplois se situent principalement dans les associations (88%), viennent ensuite les coopératives (9%) ; les mutuelles et fondations se partageant les 3% restant. Concernant les secteurs d'activité, l'Action Sociale (40%) et l'Enseignement (17%) concentrent la majorité des emplois. Près d'un établissement de l'ESS sur deux a entre 10 et 50 salariés ; un quart a entre 50 et 250 salariés. 70 % des salariés de l'ESS sont des femmes (30% d'hommes).

Cependant, il reste difficile d'accéder à des données fiables et actualisées sur la filière ESS. La prépondérance du tissu associatif renvoie également à la proposition de mise en œuvre d'actions permettant de faire évoluer ce tissu, vers d'autres modèles de l'ESS tels que définis dans la Loi du 31 juillet 2014 et plus axés sur de dimension économique .

Le poids relatif de l'ESS en Guadeloupe et les potentialités encore inexploitées de ce secteur d'activité en matière d'aménagement du territoire (Rénovation des monuments historiques et du patrimoine architectural de l'Ile, aménagement et entretien des sentiers de randonnées) et de fournitures de services et de biens marchands ouvre un champ de réflexion sur les modalités d'optimisation de l'accompagnement et de développement des entreprises de l'ESS.

Certes, nous constatons l'existence d'un Dispositif Local d'Accompagnement mis en œuvre par la Boutique de Gestion mais des efforts peuvent encore être réalisés pour la détection des porteurs de projets et l'amorçage des entreprises.

Cela d'autant plus que la plupart des réseaux d'aides à la création d'entreprise sont présents sur le territoire Guadeloupéen à l'exception notable du réseau France Active.

Pour mémoire, nous présentons ci-après ces principaux dispositifs et leurs caractéristiques.

L'ADIE est un réseau qui intervient dans le domaine du microcrédit pour le financement de la création ou du développement d'activités professionnels. Il s'agit essentiellement de micro entreprises qui ne peuvent s'adresser au secteur bancaire classique pour financer leur activité. Ce réseau distribue essentiellement :

- Des prêts d'honneur à 0 % d'une valeur inférieure ou égale à 3.000 € et d'une durée maximale de 60 mois.
- Des micro-crédits d'un montant inférieur ou égal à 10.000 € et d'une durée maximale de 48 mois.

Le Réseau Initiative France, représenté par l'association Initiative Guadeloupe a pour finalité d'accompagner les créateurs d'entreprise et les entrepreneurs pour la création et de

développement de leurs activités. Outre l'expertise dans l'analyse des projets de création ou de développement d'entreprise, le réseau peut apporter un appui financier au porteur de projet sous forme de Prêts d'honneur pour la création ou le développement de l'entreprise, d'une valeur généralement comprise entre 5000 et 25.000 €, pour une durée entre 2 et 5 ans et à taux 0 %.

Le réseau Entreprendre intervient principalement pour l'accompagnement des porteurs de projets désireux de créer leur entreprise.

Il propose un véritable mentoring du porteur de projet par un entrepreneur confirmé, en activité et offre un appui financier sous forme de prêt d'honneur à taux 0%, d'une valeur de 15.000 à 50.000 €, de façon à permettre la levée des financements complémentaires nécessaires au lancement de l'activité.

Le Dispositif Local d'accompagnement : Il s'agit d'une activité d'accompagnement des associations créatrices d'emploi.

Le Dispositif NACRE : il permet l'accompagnement de la création d'entreprises la recherche de financement et le suivi pendant 3 ans de l'entrepreneur par des organismes agréés pour cela. Les entreprises accompagnées bénéficient d'un prêt NACRE, à taux 0 dont le montant moyen avoisine les 6000€. Il vient en complément d'un financement bancaire « classique ».

En revanche, comme précisé précédemment, le **réseau France Active n'est pas présent sur le territoire**. Du fait de son implication forte dans l'économie sociale et solidaire, il permettrait de compléter avantageusement l'offre d'outils utiles et pertinents pour le développement économique notamment des quartiers prioritaires.

Concernant la mobilisation des outils spécifiques de financement, **tel que le Programme d'Investissement d'Avenir** qui prévoit l'intervention du PIA en co-investissement dans les entreprises de l'ESS innovante, il ressort un très faible intérêt des acteurs pour ces dispositifs complexes. A l'analyse, les questions d'organisation, de présentation des projets mais aussi l'existence des outils locaux d'accompagnement tels que France Active apparaît très importante pour l'émergence de projets locaux, leur maturation et leur éligibilité aux dispositifs de financement nationaux.

Le constat est également le même dans le cadre des appels à projets PTCE (pôles territoriaux de coopération économique) qui permettent l'émergence de filière de l'ESS. Dans le cadre des deux appels à projet, aucun candidat PTCE guadeloupéen n'a pu voir sa candidature parfois faute d'une gouvernance claire, parfois faute d'une insuffisante qualité de la présentation, du modèle économique, de la zone de partenariat etc. Cela évoque la nécessité d'un accompagnement plus clair pour l'émergence de projets plus matures.

e) Synthèses sur le cadre général

Ce panorama de la Guadeloupe permet de mieux appréhender les réalités socio-économiques de cette Région, et d'esquisser des pistes de réflexion pour favoriser le développement des quartiers prioritaires de la Ville du Moule :

En effet en se fondant sur les éléments énoncés précédemment nous constatons que la Guadeloupe se présente comme un territoire isolé, éloigné et singulier par rapport à sa métropole, se caractérisant au niveau économique par son important retard de richesse et d'emplois par rapport à celle-ci.

Dès lors, l'enjeu majeur de la Guadeloupe semble être la mise en place d'un modèle de développement économique²⁰ lui permettant d'exploiter ses nombreuses potentialités (notamment en matière touristique, environnementale et culturelle). Avec pour finalité essentielle, de renforcer l'attractivité et la capacité de création de richesse de son territoire pour permettre à la majeure partie de sa population, si elle le désire, d'y travailler, d'y vivre et de s'y épanouir.

C'est dans le cadre de cette situation globale qu'il convient d'analyser la situation économique et le potentiel de développement des quartiers prioritaires de la Ville du Moule.

Il résulte de cette situation que dans le cadre de la nouvelle politique de la Ville, qui pose de façon explicite la question du développement économique et l'emploi dans les quartiers prioritaires, ils nous semble difficile d'ignorer le contexte particulier de l'économie régionale qui, plus que sur le territoire métropolitain, pose la problématique du développement économique et social. En effet, comment avoir un effet sensible sur la situation des quartiers prioritaires sans intégrer ces territoires prioritaires de la politique de la Ville dans une dynamique plus globale de développement qui les englobe, les intègre et les dynamise.

C'est, nous le pensons, la singularité forte de la mise en œuvre de la politique de la Ville en Guadeloupe : Mettre en place une stratégie de développement des quartiers dans un territoire lui-même en quête de développement économique et social.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que *la mobilisation des outils et l'optimisation des filières TPE-ESS apparaît comme un vecteur important du développement du territoire régional et des quartiers prioritaires, à conforter au travers d'approches plurielles à intégrer dans le cadre des réflexions menées dans le cadre des contrats de ville :*

- *Favoriser les dispositifs de micro-crédit professionnel pour favoriser la création d'activité, rempart contre l'exclusion*

²⁰ Plus performant que celui de l'économie sous serre que la crise budgétaire de l'Etat Français rend difficilement soutenable et durable.

- *Accompagnement des créateurs d'entreprises pour leur professionnalisation et limiter la sinistralité, dans le cadre d'une filière précaire dans la logique de création de son propre emploi*
- *Renforcement des outils d'aides à la création d'entreprises dans leurs missions de diffusion de prêt d'honneur et d'accompagnement des entreprises en création et en croissance ce qui suppose une diversification des sources de financement aujourd'hui quasi exclusivement issues du FEDER, de la Région Guadeloupe et de la Caisse des Dépôts.*
- *S'appuyer sur la dynamique ESS existante au travers de la forme associative pour favoriser l'émergence de nouveaux modèle entrepreneuriaux du champs de l'ESS (coopératives d'activité et d'emploi, SCIC...)*
- *Renforcer les structures d'accompagnement des associations créatrices d'emplois (DLA)*
- *Diversification des outils de financement de l'ESS et des associations par l'implantation du réseau France Active.*
- *Mieux positionner la filière ESS dans les circuits de financement et appels à projet (programme d'investissement d'avenir, Pôle territoriaux de coopération économique (PTCE)).*

II. COMPREHENSION DES ENJEUX DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA CANBT SUR LE PLAN DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

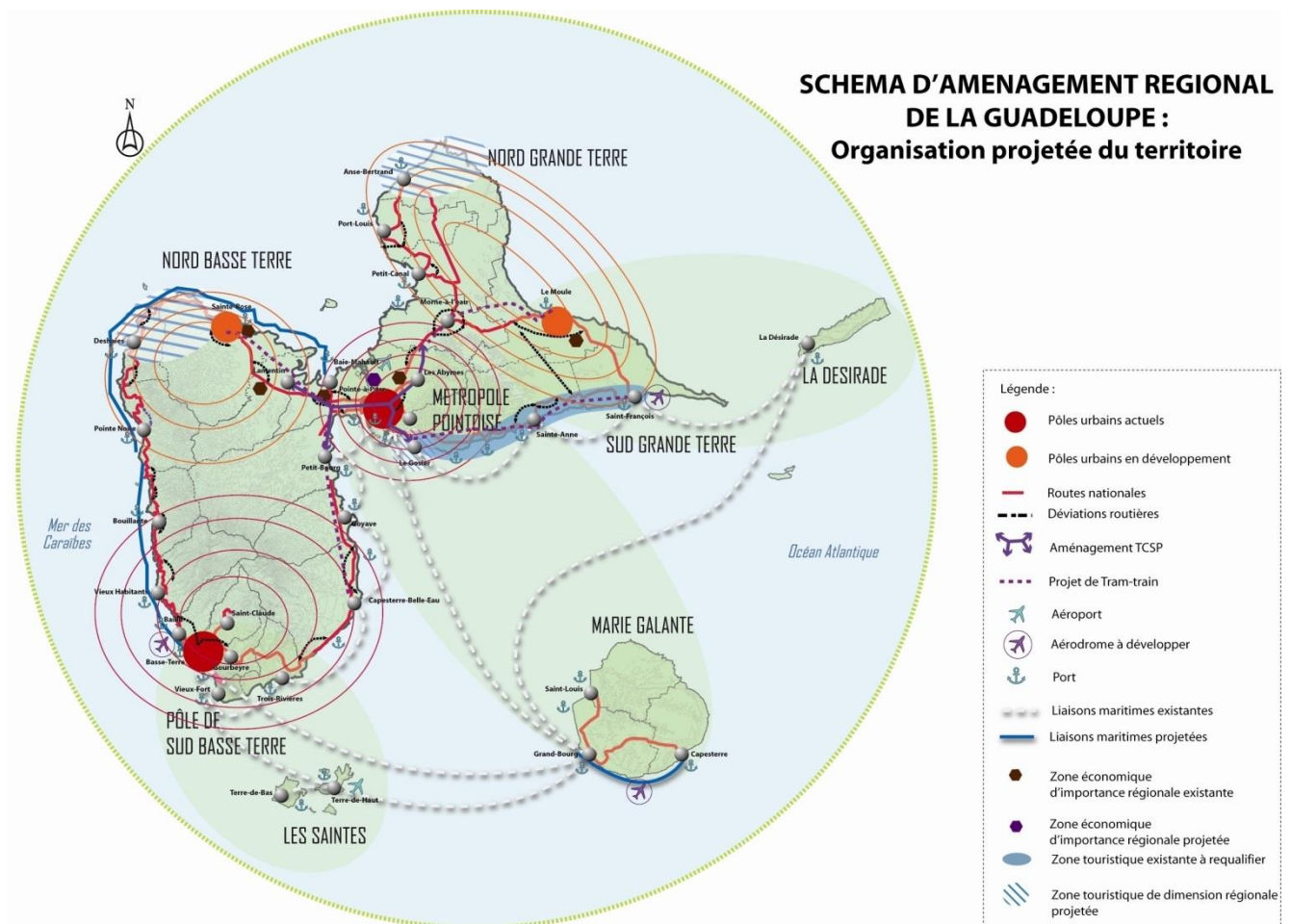
Les quartiers prioritaires de la commune du Moule sont : le Bourg et Champ grillé 2 ; ils constituent à eux deux le centre-ville de cette commune.

Le territoire de la commune du Moule, d'une superficie de 83,25 km², d'une population de 22.689 habitants²¹ et d'une densité de 273,9 hab./km², se situe sur la partie centre-Est de l'île continentale de la Grande-Terre.

Cette collectivité communale fait partie depuis 2014 de la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre, aux côtés des communes de Morne à l'eau, Petit-Canal, Port-Louis et Anse Bertrand, et en constitue le pôle central.

De même, la commune du Moule est perçue, dans le SAR de la Guadeloupe, comme un pôle urbain en développement et de rééquilibrage ; notamment par rapport à l'actuel pôle urbain central de Pointe à Pitre, Abymes, Baie-Mahault, Gosier et par rapport au pôle Urbain du Sud Basse-Terre ; structuré autour des communes de Basse-Terre, Baillif et Saint Claude.

²¹ Sources INSEE, chiffres clés du Moule 2012.



Cette collectivité est, avec la commune de Saint-Rose, un territoire entrant de la politique de la Ville.

En termes économiques la commune du Moule se caractérise, dans l'économie régionale, par son dynamisme.

La meilleure preuve de ce dynamisme se trouve dans la croissance de la population de la commune²² qui est combinée à une baisse du chômage sur le territoire communal²³.

Il est à ce titre important de préciser que la commune du Moule est l'une des rares communes concernées par la politique de la Ville à avoir connu une baisse de son taux de chômage sur la période 2007-2012. Cette baisse est d'autant plus significative que le taux de chômage du Moule²⁴ est plus faible des communes entrant dans le cadre de la politique de la Ville et concernées par les quartiers prioritaires.

Cette dynamique économique du Moule semble reposer sur 5 fondements :

²² La population de la commune a augmenté de 25 % entre 1990 et 2012 alors que sur la même période la population de la Guadeloupe n'augmentait que de 14 %.

²³ De 2007 à 2012 le chômage sur la commune du Moule est passé de 30,4 % à 29,7 %. En fait on assiste sur cette période à une baisse sensible du chômage des hommes qui chute d'environ 4 points de 27,6 % à 23,8 % alors que celui des femmes augmente de 1,7 % en passant de 33,3 % à 35 %.

²⁴ D'une valeur de 29,7 %

- L'aménagement du territoire qui a favorisé le développement d'une économie résidentielle.
- Une forte présence de l'activité cannière et sucrière.
- Une forte présence du secteur des énergies renouvelables.
- Un secteur de la santé bien implanté.
- Un tourisme résidentiel (Gites et villas d'hôtes) en développement.

Nous concluons cette rapide présentation de la commune en précisant que les comptes de gestion de cette collectivité sont sains :

- Le fonctionnement de la collectivité dégage en 2014 un excédent de 2,875 millions d'euros.
- La capacité d'autofinancement de la collectivité est positive 3,430 millions € (chiffres 2014)
- La capacité d'autofinancement net est positive de 2,284 millions €.
- Les produits de fonctionnement sont de 30,318 millions € en 2014.

Le contexte communal ayant été posé en rapport avec les réalités socio-économique de la Région, nous allons maintenant apprécier la situation économique des quartiers prioritaires du Bourg et de Champ Grillé 2 dont la population est estimée à 4.432 habitants soit environ 20 % de la population globale de la commune.

Comme nous l'avons précisé précédemment, les 2 quartiers prioritaires que nous étudions forment le centre-ville du Moule; ils sont situés en bordure littoral, baignés au nord par l'océan Atlantique, délimités à l'est par la rivière Audouin²⁵ et à l'ouest par la zone économique de Damencourt.

Le quartier du Bourg (au Nord du Centre-Ville) se caractérise par des constructions anciennes et historiques, et le quartier de champ-grillé 2 (au Sud du Centre-Ville) se caractérise par des constructions plus récentes, issues de la reconstruction, avec une dominante en logements sociaux.

La population du quartier du Bourg est d'environ 2611 habitants, soit 1187 ménages avec un nombre moyen de 2.2 personnes par ménage.²⁶

La population du quartier de Champ Grillé 2 est d'environ 1.892 habitants, soit 728 ménages avec un nombre moyen de 2.6 personnes par ménage.

Sur les 2 quartiers prioritaires les femmes sont plus nombreuses que les hommes, soit 44,4 % d'hommes pour 55,6 % femmes.

Les 2 quartiers se distinguent toutefois en ce qui concerne la pyramide des âges. Le bourg se caractérise par une population âgée de 75 ans et plus, significative.

²⁵ Un espace de Mangrove et de Forêt humide remarquable.

²⁶ Convention cadre du contrat de ville du Moule – Données Insee 2010.

Le quartier du champ grillé se caractérise, lui, par une population plus jeune notamment dans la tranche de 0-14 ans.

Outre les points énoncés précédemment les principales caractéristiques des populations du Bourg et de champ grillé 2 sont les suivantes²⁷ :

	Ménages composés d'une seule personne. (%)	Ménages composés d'un couple sans enfants (%)	Couples avec enfants personne seule avec enfants (%)
Champ Grillé	32,2	10,3	57,5
Le Bourg	43,3	8,8	47,9
Le Moule	29,3	15,8	54,9

	Couple sans enfants. (%)	Couple avec enfants (%)	Famille monoparentale (%)
Champ Grillé	15,6	25,4	59
Le Bourg	16,3	29,8	53,9
Le Moule	15,8	41,4	35,5

	Famille nombreuse. (%)
Champ Grillé	20,6
Le Bourg	10,9
Le Moule	12,6

	Taux de Chômage. (%)
Champ Grillé	41,1
Le Bourg	36,9
Le Moule	30,9 ²⁸
Guadeloupe	29

	Part des non diplômés (%) ²⁹	Part des hauts niveaux de formation (%) ³⁰
Champ Grillé	54,70	6,30

²⁷ Sur la base des données INSEE de 2010.

²⁸ Il s'agit des données INSEE 2010 en 2012 les taux de chômage de la ville du Moule est de 29,7 % en 1999 il était de 37,1 %.

²⁹ Données INSEE 2010.

³⁰ Données INSEE 2010.

Le Bourg	49,7	11,30
Le Moule	47	13,9
La Guadeloupe	37,9	16,6

Nous regrettons de ne pas avoir d'informations tangibles sur la structure des revenus des habitants de ces quartiers, toutefois sur la base des tableaux précédents il nous est déjà possible de mettre en évidence les caractéristiques suivantes.

La population du Bourg est globalement plus âgée que celle de Champ Grillé qui se caractérise par une population plus jeune et une cellule familiale plus nombreuse.

Dans les 2 quartiers la monoparentalité est sensiblement plus importante que sur le territoire de la commune du Moule pris dans sa globalité, mais le phénomène de monoparentalité s'avère encore plus prédominant dans le quartier de Champ Grillé 2.

Le taux de chômage est important et supérieur au taux moyen de la commune, tant sur quartier du Bourg que sur le quartier de Champ Grillé 2. La situation de l'emploi est toutefois plus préoccupante sur le quartier de Champ Grillé que sur le quartier du Bourg.

Concernant le niveau de formation des habitants de ces quartiers, la situation est relativement contrastée.

Dans les 2 quartiers prioritaires le pourcentage de non diplômés est important et sensiblement supérieur à la moyenne régionale de la Guadeloupe.

Si par contre nous effectuons les comparaisons avec le pourcentage de non diplômés de la commune du Moule nous constatons que le quartier du Bourg est en cohérence avec la réalité du territoire communal³¹. Le quartier du Champ grillé 2, lui, se distingue nettement de la commune et du Bourg par l'importance de son pourcentage de non diplômés.

Concernant le pourcentage de diplômés des études supérieures, là encore le quartier de champ grillé se singularise par ses statistiques et l'importance relative de l'écart qui sépare ses valeurs de celles obtenues pour le quartier du Bourg et la commune du Moule.

L'analyse de toutes ses statistiques nous permet de penser que le quartier de Champ Grillé 2 peut être identifié comme un quartier plus « populaire » que celui du Bourg avec une population structurellement plus jeune.

Le fait qu'il y ait 2 fois plus de propriétaires de leur logement que sur le quartier du Champ grillé nous permettent de penser que le quartier du Bourg se caractérise encore par un certain caractère « bourgeois »³², alors que le quartier du Champ Grillé semble se structurer comme une zone de faubourg populaire qui concentre, sur une superficie presque 4 fois moindre que

³¹ Sur le territoire du Bourg le pourcentage de non diplômés est supérieur de 2 points au pourcentage de la commune dans son ensemble et le pourcentage des diplômés de l'enseignement supérieur est inférieur de 2 points au pourcentage communal.

³² Nous utilisons ce terme dans le cadre de sa définition sociologique.

celle du Bourg, autant de logements en location que ce quartier et dont une large majorité en logements HLM.

Si nous intégrons à notre analyse les données concernant les pourcentages de logements vacants suivants :

	Logements vacants. (%)
Champ Grillé	11,6
Le Bourg	21,9
Le Moule	13,8

Nous pouvons en déduire que le quartier de Champ Grillé, du fait de son pourcentage de vacance des logements largement inférieur à celui du Bourg et même à celui de la commune, pourrait être identifié comme un quartier populaire et « dortoir » à animer, à vivifier ; alors que le quartier du Bourg s'apparenterait plus à un quartier bourgeois en voie de désaffection à réhabiliter et à redynamiser.

a) Outils existants et Acteurs en présence.

Comme nous l'avons précisé précédemment, les quartiers du Bourg et de Champ Grillé 2 de la commune du Moule sont des territoires entrants de la politique de la Ville ; il en résulte que nous n'avons pas de bilan d'actions antérieures réalisées, dans le cadre de cette démarche de valorisation et de développement des quartiers sensibles.

Toutefois, pour l'efficacité et l'efficience des actions futures à mettre en œuvre pour développement de ces quartiers prioritaires, il est important d'identifier les outils déjà existants et les acteurs en présence qui pourrait être utilisés ou intervenir pour favoriser le développement économique de ces territoires.

Dans un souci didactique et pour faciliter la lecture de ce diagnostic nous avons structuré ce chapitre comme suit :

Les infrastructures matérielles existantes.

Les organisations et les acteurs en présence.

1) Les infrastructures matérielles.

Nous les avons classées en 3 catégories :

- Les équipements routiers et les réseaux.
- Les équipements sportifs et culturels.
- Les équipements éducatifs.

Nous avons portés notre attention sur ces 3 types d'aménagement car en économie du développement³³ ces investissements jouent un rôle majeur dans le développement des territoires et dans l'amélioration de leur attractivité.

Les équipements réseaux : En ce qui concerne la trame viaire³⁴, pour les 2 quartiers elle est globalement en bon état et suffisamment dense pour permettre d'éviter la saturation du bourg et du centre-Ville.

De plus, des itinéraires de délestage peuvent être organisés afin de désengorger l'hyper-centre ou la vieille-ville du quartier Bourg. Les points faibles de cette trame viaire se résume essentiellement à l'étroitesse des rues, surtout dans la vieille Ville, et à la faiblesse relative de la signalétique.

La situation est un peu moins satisfaisante concernant les autres réseaux :

- Le réseau électrique, essentiellement aérien, est particulièrement surchargé dans l'ancienne ville. Il nuit à l'embellissement du quartier du Bourg et à l'exploitation optimale de son potentiel historique et architectural.

³³ Nous avons retenu, pour notre analyse, les approches de l'économie du développement plutôt que celle de l'économie classique, car, les caractéristiques du territoire guadeloupéen, nous rapprochent plus des problématiques liées au développement économique que celles liées à l'administration et la régulation de l'économie propre aux pays développés.

³⁴ Ce qui a trait à la voie publique.

- Les réseaux d'assainissement des eaux pluviales sont satisfaisant mais insuffisants dans la basse ville, dans les secteurs de Cadenet, de Petite Anse et de Petite Guinée.
- Le réseau téléphonique et numérique semble satisfaisant mais il n'est pas suffisamment utilisé et mis en valeur par la collectivité. La ville n'a pas de site internet. Le WIFI n'est pas généralisé dans les Médiathèques, les bibliothèques et les centres culturels de la ville. Il n'y a pas de Zone D'accès Public WIFI (ZAP WIFI).

Les équipements sportifs et culturels : ils sont relativement importants au sein des deux quartiers prioritaires.

Les équipements éducatifs : Egalement important au sein des deux quartiers. Plusieurs écoles, 2 collèges et un lycée se trouvent situés au sein des quartiers prioritaires. Il nous faut toutefois constater la faiblesse des équipements concernant la petite enfance dans les quartiers prioritaires (pas de crèches, peu d'assistantes maternelles)³⁵

2) Les organisations et les acteurs présents.

L'une des particularités les plus marquantes des quartiers prioritaires de la Ville du Moule est la présence d'un tissu commercial et artisanal dense sur le territoire même des quartiers prioritaires.

Cette situation est encore plus marquée dans le quartier du Bourg où la rue Saint-Jean se présente comme la colonne vertébrale de l'activité commerciale du centre-ville.

A ce titre il est important de préciser qu'il existe une association des commerçants et des artisans mouliens.

Outre les commerçants situés dans les quartiers prioritaires, il est important de noter la présence, dans ces mêmes quartiers prioritaires de plusieurs agences bancaires ; pratiquement tous les établissements financiers présents en Guadeloupe sont représentés dans le centre-ville du moule³⁶.

Il faut ajouter à ce tissu économique directement situés dans les quartiers prioritaires :

- les acteurs du pôle agro-industriel et énergétique, structuré autour de Gardel et la Distillerie Damoiseau ;
- Les acteurs du pôle santé avec notamment la clinique des Eaux-Marines ainsi que les 4 EHPAD situés sur la commune du Moule ;
- les entreprises de loisirs effectuant les activités de randonnées sur le site de la rivière Audouin.

³⁵ Nous avons intégré les équipements concernant la gestion de la petite enfance dans les équipements éducatifs car tous comme les écoles les collèges et les lycées les crèches jouent un rôle important dans l'éducation des enfants et des jeunes. Mais le système éducatif et de gestion de la petite enfance joue aussi un rôle important dans la garde des enfants et c'est ce qui permet aux parents d'avoir des activités économiques leurs permettant de satisfaire aux besoins matériels de leurs enfants. Cela est encore plus vrai dans le cas des familles monoparentales pour lesquelles la garde et l'occupation des enfants est un enjeu crucial afin de permettre au chef de famille de travailler efficacement et régulièrement.

³⁶ Le centre-Ville du Moule est constitué par les 2 quartiers prioritaires que sont Le Bourg et Champ Grillé 2.

Toutes ses entreprises, tous ses secteurs d'activité ont un intérêt, économique et financier au développement économique et l'amélioration de l'attractivité du centre-ville du Moule.

Pour finir concernant les acteurs économiques, il nous faut souligner la faiblesse :

- des acteurs de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de la commune Moule.
- la quasi-inexistence de structures d'accompagnement des entrepreneurs et des créateurs d'entreprises.

En effet tous les réseaux d'aide à la création d'entreprise présents en Guadeloupe sont localisés sur le territoire de la communauté d'agglomération, CAP Excellence. L'ADIE Guadeloupe, Guadeloupe Initiative et le réseau Entreprendre, se trouvent localisés sur la zone industrielle de Jarry, alors que le Boutique de Gestion de Guadeloupe est située sur le territoire de la commune des Abymes.

Or la plupart de ces structures ne sont pas organisées pour se déplacer dans les quartiers prioritaires afin de détecter les potentiels porteurs de projets et les accompagner dans leur démarche de création.

Il résulte de ce fait que leur présence sur les territoires des quartiers prioritaires est d'autant plus faible que ceux-ci sont éloignés géographiquement de leurs locaux et que les porteurs de projets ont besoin d'accompagnement pour réaliser leurs ambitions d'entrepreneurs.

- L'inexistence de pépinières d'entreprises dans le centre-ville du Moule et plus globalement sur tout le territoire de la commune.

Nous terminerons de panorama des organisations et acteurs en présence et influant potentiellement sur le développement de ces quartiers en précisant qu'il existe, sur la commune du Moule, un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Cette organisation est en mesure de jouer un rôle central dans le développement des quartiers prioritaires car la sécurité des biens et des hommes est l'un des facteurs clés du développement économique des territoires.

Comme évoqué supra, l'implantation du réseau France Active en Guadeloupe n'est pas encore réalisée alors que cet outil serait d'une grande pertinence pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire surtout quand on connaît l'impact que peut avoir ce secteur pour l'aménagement du territoire, la formation et l'insertion professionnelle.

Sur la base des informations que nous avons pu collecter, il nous semble que la présence de ces acteurs n'est pas assez forte dans les quartiers prioritaires où il ne semble pas avoir de relais. Par ailleurs l'action de détection des porteurs de projets d'entreprise ou d'activité n'est pas suffisamment organisée et mise en œuvre.

Dans le cadre des contrats de villes et du plan d'action par quartier, la création d'un relais local (identification des potentialités de création d'entreprises, ESS) voire une présence accrue des réseaux d'appui serait un plus.

II. Nos préconisations.

Nos préconisations pour le développement des quartiers prioritaires du Moule sont les suivantes et se structurent en fonction de 2 grandes catégories :

- a) **Les préconisations fondamentales et transversales** qui posent, à notre sens, les fondements indispensables à la concrétisation du développement des quartiers prioritaires.
- b) **Les préconisations opérationnelles** qui présentent des propositions d'actions pour la mise en œuvre effective et opérationnelle du développement économique et social des quartiers prioritaires.

Nos propositions permettent de favoriser conjointement le développement économique du territoire et des quartiers prioritaires en favorisant le renforcement des TPE-ESS. Cette démarche ayant pour finalité essentielle d'utiliser le réseau des petites entreprises et cette filière pour aménager, structurer le territoire, développer les activités économiques, la création de richesses et l'emploi. A ce titre, la démarche pour le développement des QPV ne peut pas se concevoir dans le cadre d'une analyse exclusive et spécifique aux quartiers prioritaires mais dans une réflexion plus globale dans la mesure où les critères sociaux-économiques de l'ensemble du territoire mettent évidence une problématique de développement économique et social « valable » à l'échelle de l'ensemble du territoire régional.

Dès lors le développement économique des quartiers prioritaires passe certainement par :

- une articulation fine des actions de développement exogènes aux QPV pour qu'elles profitent plus directement aux habitants de ces quartiers.
- un renforcement de la visibilité des potentiels qu'offrent notamment le secteur de l'ESS pour développer de nouveaux relais d'emplois au travers d'actions opérationnelles.

1. Les préconisations fondamentales et transversales

a) Une Vision du développement des quartiers.

Il s'agit, d'établir de façon formelle et explicite une vision du développement des quartiers prioritaires, dans le cadre d'un projet de quartier qui tienne compte de l'identité de ceux-ci et les intègre dans un projet de territoire, plus large, communal et intercommunal. Nous faisons cette préconisation concernant la formulation d'un projet de quartier explicite pour 2 raisons essentielles :

La première résulte du fait que la nouvelle politique de la ville se fonde sur la mise en œuvre d'une dynamique de développement économique et sur l'implication des habitants des quartiers dans cette démarche. Dans ces conditions la formulation d'un projet de quartier qui

donne une vision, une direction, du sens et présente les premiers éléments de la concrétisation du projet de quartier, devient un outil de mobilisation et d'implication.

Cela peut passer par la formalisation d'un projet de quartier qui mettrait en avant les enjeux et la vision du territoire partagée par les habitants. Cette démarche peut contribuer à la fois à faire ressortir des besoins non couverts par les entreprises de services et favoriser l'organisation de réponses entrepreneuriales (TPE), associative ou d'entreprises d'utilités sociales (ESS), mais peut aussi s'inscrire dans une stratégie de marketing territorial qui permettent à des entreprises implantées en dehors du quartier de s'y projeter et aux habitants des quartiers de s'y impliquer. L'élaboration de ce projet de quartier pourrait notamment se reposer sur les conseils citoyens. Si de surcroît cet énoncé de l'ambition de développement des quartiers s'appuie sur une dynamique et une vision plus large, englobant le territoire communal et intercommunal, sa puissance ou sa capacité à générer l'implication des habitants des quartiers devient encore plus grande.

La deuxième raison s'explique par le fait que même si les quartiers du Bourg et de champ Grillé sont classés comme quartiers défavorisés, ceci ne doit pas « masquer » la situation relative de ces territoires qui, à l'échelle de la Région Guadeloupe, constituent une zone d'activités dynamique et performante. En conséquence, concevoir et structurer le centre-ville du Moule dans le cadre de projets de développement est une démarche qui a du sens car ce territoire (le centre-ville du Moule) se caractérise déjà par ses potentialités économiques.

Ces projets de quartiers pourraient se fonder sur les approches suivantes :

Ainsi, nous définissons, suite à nos analyses, ***le quartier de champ-grille 2 comme une zone résidentielle « populaire »***³⁷, dans la grande tradition historique et sociale des faubourgs des villes. Récemment aménagée et reconstruit, son enjeu principal est actuellement de renforcer le lien social entre ses habitants tout en consolidant son identité propre.

Dès lors, il pourrait être pertinent de construire un projet de quartier pour Champ Grillé 2 autour de cette identité de « village populaire » et les axes de travail pour réaliser cela pourraient être les suivants :

- Animer le quartier, (événements, kermesse et fête de quartier...)
- Occuper et éduquer la population jeune (crèche municipale, crèche d'entreprise, Contrat local d'accompagnement à la scolarité, mise en place de cordée de la réussite avec l'UAG ou la Classe Prépa de la CCI) ;
- Améliorer le cadre de vie tout en consolidant la vocation résidentielle à « prix modéré » du quartier : jardins partagé, réalisation de fresques murales afin de consolider l'identité et l'attractivité de quartier.

³⁷ Le mot populaire doit être pris dans son sens premier qui concerne le peuple. En sociologie on pourrait définir ce quartier comme une zone d'habitation à dominante classe moyenne inférieure en termes de revenus.

Il est à noter que ces 2 actions peuvent faire l'objet de chantier d'insertion et de chantiers école permettant l'utilisation de l'ESS comme outil d'aménagement et de développement du territoire)

- Intégrer la population dans le projet de développement du quartier et du territoire en utilisant le projet de quartier formalisé comme un outil d'échanges et d'implication des habitants dans le cadre des conseils citoyens.
- Renforcer le sentiment de sécurité et la sécurité effective de cette zone résidentielle en utilisant de façon plus intensive et opérationnelle le CLSPD voir en créant un CISPDP afin de traiter le problème sécuritaire à l'échelle de la communauté d'agglomération.
- Réduire la Fracture numérique en installant sur le quartier de Champ-Grille 2 des Hotspots WIFI public et gratuit.

Comme vous pouvez le constater, dans ce projet de quartier, nous donnons au quartier du Champ Grillé 2 une vocation résidentielle, ce qui ne fait que consolider son identité actuelle, avec un effort porté essentiellement sur la qualité et le cadre de vie. L'activité économique qui en découlera sera celle de l'économie résidentielle favorisant les services de proximité, les circuits courts et les niches à haute valeur ajoutée notamment artisanale.

Pour le quartier du Bourg, l'identité de la zone est fondamentalement différente, il s'agit plutôt d'un véritable centre Bourg, concentrant des activités économiques institutionnelles et publiques fortes, dont l'enjeu principal est la réhabilitation et l'aménagement urbain. La finalité essentielle de cette opération étant que le bourg développe sa dimension économique, retrouve toute sa dimension résidentielle et affirme sa position culturelle et touristique.

Dès lors les axes de travail pour construire un projet de quartier autour de cette identité pourraient être les suivants :

- Affirmer la dimension commerciale, économique (notamment pour les activités de services), historique et touristique de l'hyper-centre du Bourg, de la zone de Petite Anse, de la zone de Cadenet et de la partie Nord et littorale de la zone Petite Guinée. Cette zone pourrait être qualifiée de zone d'attractivité et de valorisation économique du Bourg.³⁸
- Mettre en place une stratégie de valorisation des « dents creuses » se situant dans la zone d'attractivité et de valorisation économique définie précédemment. A ce titre l'EPFL pourrait jouer un rôle important pour permettre à la commune de traiter la question des « dents creuse » et effectuant le portage foncier de ces biens. Afin de permettre à la commune de les valoriser en fonction de sa politique d'aménagement et de développement du Bourg.
- Réhabiliter le patrimoine historique de la Ville, situé pour l'essentiel dans la zone de l'hyper-centre. Pour cela les chantiers écoles et les chantiers d'insertion peuvent avoir un rôle essentiel en la matière.
- Aménager tout le littoral de la zone d'attractivité et de valorisation économique afin d'ouvrir la ville sur la mer en organisant sur le littoral une zone de déambulation permettant l'installation de cafés, de bars et de restaurants. A ce jour la ville du Moule comme la plupart de ville de Guadeloupe, à l'exception notable de Pointe à Pitre qui possède une place ouverte sur la mer, tourne le dos à la Mer.
- Enterrer le réseau électrique, dans une première phase, sur toute la zone d'attractivité et de valorisation économique du Bourg.
- Refaire tous les trottoirs du quartier du Bourg en commençant par la zone d'attractivité et de valorisation économique du Bourg. Cette opération peut se réaliser dans le cadre de chantiers d'insertion ou de chantiers écoles.
- Améliorer l'assainissement pluvial de la Zone d'attractivité et de valorisation économique du Bourg qui est située pour partie dans la zone basse de la Ville (Outils de financement de la CDC).
- Donner à la zone d'attractivité et de valorisation économique une véritable identité numérique en mettant en place des ZAP WIFI sur l'ensemble de la zone. Dans ce cas

³⁸ Dès lors l'identité des autres zones du Bourg se réalisera par rapport à un positionnement entre le cœur d'attractivité et de valorisation économique et le cœur résidentiel populaire ou à loyer modéré que nous définirons sous l'appellation du Village faubourg.

le problématique n'est pas de réduire la fracture numérique mais de renforcer l'attractivité de l'hyper centre du Bourg et la zone d'attractivité et de valorisation économique définie précédemment.

- Faire évoluer le service public communal vers une E-administration notamment en ce qui concerne la gestion de l'état civil et la numérisation l'ensemble des archives communales afin de les rendre accessible par internet. Ce qui va renforcer l'attractivité et le positionnement du Moule comme Ville de culture et d'histoire.
- Développer, dans la zone d'attractivité et de valorisation économique du Bourg, des infrastructures et un environnement propice au développement d'activité de services à valeur ajouté ; notamment en ce qui concerne les secteurs du service aux entreprises, de la santé, de l'innovation. A ce titre, des structures comme les pépinières d'entreprise et les FAB-LAB pourraient être pertinentes.

b) Un observatoire économique.

La difficulté à aborder le développement économique par segmentation de ses enjeux (filières, types d'entreprises, type d'emplois...), de ses acteurs (associatifs, TPE, ESS...) et à croiser avec des données géographiques (intercommunalité, QPV...) évoque l'importance de mise en place d'un outil de type observatoire économique dont la principale mission serait la production de données terrains, empiriques, sur le volume, les organisations, les fragilités et les vecteurs de croissance des TPE au plus près des quartiers et d'y adjoindre une analyse.

c) Un patrimoine foncier communal.

En complément de la réponse aux problématiques urbaines et de logement, l'inscription du développement économique dans les quartiers et la création des conditions permettant l'accueil des entreprises, et l'émergence des filières TPE-ESS renvoie à la formalisation de « stratégies foncières ». L'objectif est de favoriser l'émergence de centre d'affaire, de pépinières d'entreprises, d'espaces de co-working, ateliers relais etc. au cœur des quartiers, ce qui nécessite de cibler les fonciers les plus stratégiques pour le développement de ce type d'activité et de s'assurer de leur maîtrise un à horizon 3 à 5 ans par la collectivité.

d) Une équipe projet.

Il s'agit de mettre en place une équipe de projet pour la mise en œuvre et la coordination des projets de quartiers issus et inclus dans le contrat de ville.

Compte tenu de sa dimension et des enjeux de développement économique qui s'y adresse, cette équipe gagnerait également à disposer en son sein d'un ou plusieurs collaborateurs issus des métiers de développement économique.

Les enjeux auxquels pourraient en effet répondre une telle équipe sont les suivants :

- Développer une communauté de travail entre équipes ville et outils (DLA, association de prêt d'honneur...)
- Contribution aux analyses développées par l'observatoire économique

- Accompagnement des porteurs de projets dans leur souhait d'implantation
- Identification des locaux disponibles dans les QPV et quartiers en veille
- Accompagnement des porteurs de projets dans les réponses aux appels à projet (PIA, PTCE...)
- Pilotage d'une fonction repérage des potentialités de développement économique dans les quartiers

2. Les préconisations opérationnelles.

Les préconisations que nous avons abordées précédemment constituent les éléments fondamentaux nécessaires et indispensables à l'efficacité de la mise en œuvre opérationnelle du contrat de la ville.

Dans les paragraphes qui suivent, nous formulerons des préconisations plus opérationnelles qui consistent à présenter des projets possibles qui, tout en permettant de traiter les enjeux exprimés dans la convention cadre du contrat de ville, peuvent contribuer objectivement à réaliser les finalités essentielles de la politique de la ville que sont :

- le développement économique des quartiers prioritaires,
- l'amélioration durable de l'emploi,
- et la qualité de vie des habitants.

a) 1^{er} projet type : Aménager et embellir les quartiers prioritaires en utilisant les chantiers d'insertion et les chantiers écoles pour :

- **La rénovation des bâtiments patrimoniaux de l'hyper-centre.**
- **L'aménagement paysager des Berges la rivière Audouin,**
- **La mise en œuvre de jardins partagés et des parcs paysagers sur les surfaces végétales non aménagées du quartier du champ grillé 2,**
- **La réalisation de fresques murales.**

Comme nous l'avons énoncé précédemment, la rénovation des éléments de patrimoine de l'hyper-centre, l'aménagement des berges de la rivière Audouin, l'aménagement des espaces verts non utilisés des quartiers prioritaires, la réalisation de fresques murales constituent quelques-uns des points majeurs :

- De la stratégie de développement économique du quartier du Bourg³⁹,

³⁹ Par l'affirmation de ses potentiels historique et touristique.

- De la stratégie de renforcement du lien social dans les quartiers prioritaires⁴⁰.

Ces opérations peuvent être réalisées dans le cadre de chantiers d'insertion ou de chantiers école régit par la loi Hamon qui structure l'Economie, Sociale et Solidaire.

Ces organisations présentent les avantages suivants :

- Elles permettent de former des personnes salariées à un métier en bénéficiant, dans cette phase d'apprentissage, d'un taux de subventions importants de l'Etat et des Fonds Européens.
- Elles peuvent bénéficier des financements de la Caisse de Dépôts et consignations pour réaliser certains de leurs investissements.
- Elles permettent par un co-financement judicieux aux collectivités communales et aux communautés d'agglomération d'utiliser ces structures comme un outil d'aménagement et de développement des territoires communaux et intercommunaux.

Dans le contexte des quartiers prioritaires de la Communauté du Nord Grande-Terre, la mise en place d'un ou de plusieurs chantiers d'insertion, correspondant aux axes identifiés ci-dessus, permettrait d'atteindre les objectifs suivants :

- Offrir une possibilité d'emploi pour le public défavorisé de ces quartiers prioritaires et les former en utilisant une approche fondée sur le transfert de compétences par la pédagogie de l'action. Cette approche correspond mieux au modèle andragogique qui s'avère plus en adéquation avec les attentes pratiques des habitants de ces quartiers.
- Rénover les éléments du patrimoine à moindre coût pour la collectivité.
- Valoriser les espaces verts non exploités se trouvant dans les quartiers prioritaires ou à proximité de ceux-ci.
- Développer l'attractivité des territoires des quartiers prioritaires.
- Créer une ressource humaine formée et employable dans les secteurs de la rénovation des bâtiments, du jardinage, de l'entretien paysager qui puissent s'insérer professionnellement sur le marché local.

Ainsi, au terme du chantier les salariés de ces structures pourraient avoir comme options d'insertion professionnelle :

- d'intégrer des entreprises existantes.
- De créer leur entreprise individuelle ou encore de se réunir afin de créer une SCOP afin d'exercer et valoriser les compétences acquises dans le cadre de leur apprentissage.

⁴⁰ Notamment dans le quartier du champ grillé 2, par la mise en place de parcs paysagers et d'espaces de partagés de productions de cultures vivrières

Les prérequis.

Pour que ces chantiers se réalisent dans de bonnes conditions et atteignent leurs objectifs en termes de rénovation des éléments du patrimoine, de valorisation des espaces verts non aménagés, de transfert de compétence et d'employabilité des salariés en formation, les prérequis sont les suivants :

- 1- Une formulation explicite des objectifs du contrat de Ville en matière de rénovation des éléments du patrimoine, d'aménagement des espaces verts, et de réalisation de fresques murales afin d'améliorer l'attractivité des quartiers prioritaire et favoriser leur développement économique.
- 2- Une définition claire et une bonne préparation préalables des conditions d'intervention des chantiers sur les éléments du patrimoine identifiés (Propriété de la commune, ou convention entre la commune et les propriétaires)
- 3- Une bonne sélection des organisations porteuses des chantiers d'insertions.
- 4- Une grande exigence dans le choix des référentiels de formation délivrés afin de réaliser un transfert de compétences qui développe effectivement employabilité des salariés des chantiers.
- 5- Un choix pertinent des organismes formateurs qui devront être choisis aussi bien pour leurs compétences techniques que pour leurs capacités à former des adultes et des jeunes adultes par l'action.
- 6- Une grande exigence dans la structuration du financement des opérations avant le commencement de toutes activités opérationnelles. Cela afin d'éviter les éventuels problèmes de trésorerie de la structure porteuse du chantier dans le cadre de son exploitation.
- 7- Une grande implication de la communauté d'agglomération et/ ou de la collectivité communale dans le co-financement des chantiers. Et une grande rigueur de celles-ci dans le paiement de leurs contributions, ***aux échéances prévues.***
- 8- Une bonne sélection des salariés des chantiers qui doivent être recrutés sur des éléments mettant en évidence leur implication, leur aptitude à apprendre⁴¹, leur volonté de se former et de s'insérer professionnellement.

Nous estimons entre 300 et 400 le nombre d'emplois pouvant être créés, dans le cadre de ces chantiers, dans les 2 prochaines années. **A la condition que les moyens financiers permettant le financement des opérations soient mobilisés efficacement.**

⁴¹ Les chantiers d'insertion ne peuvent pas traiter les problèmes d'illettrisme qui doit être traités en amont des chantiers d'insertion.

Les partenariats à développer :

Outre les points énoncés précédemment, pour renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des chantiers d'insertion il peut être pertinent de développer les partenariats suivant :

- **Renforcer la collaboration entre la CANGT et le conseil Départemental** pour la définition des axes prioritaires de la politique d'insertion menée par le Département notamment sur le territoire de l'intercommunalité.
- Renforcer les contacts et les relations avec les organes représentatifs de l'Economie Sociale et Solidaire comme l'URSIE Guadeloupe et les CRESS de Guadeloupe. Cela afin de leur préciser les priorités de la commune et de l'intercommunalité en matière d'insertion et d'identifier les opérateurs en mesure de porter efficacement les chantiers d'insertion qui pourraient être mis en œuvre.

b) 2e projet type : Favoriser l'émergence de modèle d'organisation économique issues de l'Economie Sociale et solidaire tels que les coopératives d'emploi et d'activité.

- Dans la mesure où le tissu économique des TPE, dense comme il a été rappelé ci-dessus tient en grande partie au fait que les entrepreneurs créent leur activité comme rempart au chômage, sans pour autant disposer des compétences de gestion, des garanties et assurances professionnelles permettant de réaliser leur activité dans des conditions économiques viables et sécurisées pour les consommateurs, l'accompagnement du déploiement des coopératives d'activité et d'emploi apparaît dans ce paysage comme un plus. L'installation de COPEA sur le territoire et à terme d'autres acteurs de la filière pourrait être un plus rapide. Il offre aussi un débouché naturel et sécurisant aux personnes sortant des dispositifs de chantier d'insertion par exemple et qui sont les plus performants dans leur activité.
- Cela nécessite cependant un renforcement de la professionnalisation, formation de ces personnels et le cas échéant la validation de leurs acquis professionnels.

c) 3^{ème} projet-type : Créer une pépinière d'entreprise.

L'un des éléments clés de la création d'une entreprise consiste à pouvoir disposer d'un local bien équipé et opérationnel pour exercer efficacement l'activité initiée. C'est pour cette raison que les pépinières d'entreprise constituent, pour de nombreuses entreprises en phase de création et de lancement, une solution avantageuse et économique pour démarrer leurs activités.

Compte tenu de la stratégie de revitalisation et de d'amélioration de l'attractivité du quartier du Bourg énoncée dans la convention cadre, il pourrait être pertinent de mettre en place, dans ce quartier, une pépinière d'entreprises orientée services aux entreprises.

Il nous faut toutefois préciser que cet investissement ne sera pertinent et propice à développer l'activité économique (notamment des TPEs) que si le quartier du Bourg peut disposer de connexion internet à haut débit et d'un bon réseau électrique.

d) 4^{ème} Projet-type : Mettre en place un FABLAB.

Cette structure qui est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets pourrait être orienté vers la création d'objet Design. Notamment par la mise à disposition des logiciels de CAO et d'imprimante 3D.

Ce laboratoire permettrait aux utilisateurs de se former et se sensibiliser aux techniques de design et de tester leur idées.

Il est noté que la proximité du lycée professionnel du Moule est un élément favorable à la création de cet outil.

Les objectifs de cette opération pourraient être :

- De réduire la fracture numérique qui menace souvent les habitants des quartiers prioritaires.
- De développer les compétences et la sensibilité des entrepreneurs du territoire aux problématiques du design qui s'avèrent, dans notre économie moderne, un élément clé de la performance commerciale d'un produit.
- De libérer et de favoriser la créativité des utilisateurs du site en permettant la interconnexion de publics différents : Etudiants formés, entrepreneurs, jeunes en échec scolaire dans le système pédagogique classique et cherchant une nouvelle orientation.

e) 5^{ème} projet -type : Mettre en place des ZAP Wifi.

L'un des enjeux du contrat de ville, énoncé dans la convention cadre, est de faire du quartier du Bourg un centre commercial à Ciel ouvert.

Pour concrétiser cette ambition, il peut être pertinent de développer sur le territoire de l'hyper-centre des Zone d'Accès Public Wifi (gratuite) qui favoriseront l'attractivité et l'animation de l'hyper-centre du bourg.

L'augmentation de l'affluence sur la zone de l'hyper centre devrait favoriser l'installation et le développement d'activité économique de proximité (vendeurs de cacahuètes de pâtisserie et de sorbet locaux, vendeurs de fleurs, spectacles de rues, café-bars etc...). Toutes ces activités sont autant de possibilité de favoriser le développement économique des quartiers et l'emploi.

f) 6^{ème} Projet-type : Mettre en place un dispositif de détection et d'accompagnement des porteurs de projet.

Comme nous l'avons énoncé précédemment, la plupart des réseaux majeurs d'aides à la création d'entreprise (L'Adie, France Initiative, Le Réseau Entreprendre) existent en Guadeloupe, à l'exception notable du réseau France Active.

Toutefois, la localisation de leurs bureaux sur la zone de Jarry et leur difficulté à organiser des relations de proximité sur le terrain nuit à l'efficacité de leurs actions dans les quartiers prioritaires.

Dans ses conditions la détection et l'accompagnement des porteurs de projets dans les quartiers prioritaires est l'un des enjeux majeurs du développement économique et social de ces territoires.

A ce titre, l'exemple du dispositif Citéslab, semble pertinent à retenir pour remplir cette mission de détection et d'accompagnement, dans la phase d'amorçage, des porteurs de projets.

Pour mémoire nous rappelons que ce dispositif consiste à positionner sur territoire des quartiers prioritaires un ou plusieurs chefs de projet Citéslab qui, par leurs interventions sur le terrain, pourront détecter les porteurs d'idées à potentiels.

Leur tâche première sera d'aider ses personnes à transformer leur idée, en projet d'entreprise. Et, ensuite, de les accompagner dans la concrétisation de leurs ambitions d'entrepreneurs. Cela en les aidant notamment à faire un choix pertinent parmi les aides disponibles et en les orientant vers le réseau d'aide à la création d'entreprise correspondant, le mieux, à leurs besoins.

Dans ces conditions, il nous semble important de mettre en place dans les quartiers prioritaires du Moule un dispositif Citéslab ou s'inspirant du concept Citéslab, en fonction de la réponse aux critères d'éligibilité à ce dispositif.

Pour conclure ce rapport, nous précisons que les préconisations que nous avons formulées ci-dessus ne sont que des exemples de projets possibles ; elles ne sont ni exhaustives, ni impératives ; ce ne sont que des propositions qui ont pour finalité de montrer les potentiels de développement économique et de développement du territoire que recèle le contrat de Ville.